

Enquête Publique :

Portant sur le projet de Déclaration d'Intérêt Général et de mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Charles sur l'Herbasse dans le cadre d'une déclaration de projet concernant l'implantation d'un atelier de maroquinerie.

Vu la décision N°E20000163/38 du Tribunal Administratif de Grenoble me désignant en qualité de commissaire enquêteur,

Vu l'article R123-14 du Code de l'Environnement,

Vu l'accord donné par Mail par Monsieur ANGELINI de la société Louis VUITTON le 25.02.2021

Vu l'accord donné par Mail par ARCHagglo, Maître d'Ouvrage le 1.03.2021,

Je demande au Bureau des Enquêtes Publiques de la Préfecture de la Drôme de bien vouloir ajouter aux dossiers de l'enquête publique désignée ci-dessus le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau établi par la société VUITTON en octobre 2020.

A ROMANS sur Isère, le 1 mars 2021

Jean-Marie TARREY, commissaire enquêteur

Reçu en main propre

le 1^{er} mars 2021

à 14h 25

Margès, le 1/03/2021

